CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E47915** **VALABLE JUSQU'AU** **10/02/2027**

ÉDITÉ LE 08/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 11/01/1947

Raison sociale : MALDAN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 28/02/2018

Capital : 76 225

5 RUE DU 29 JUILLET
RESIDENCE LOUIS XI
03300 CUSSET

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CUSSET 1973 B 00015

Siret : 977 320 159 00022

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 6329597

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3493412304 / 22113943304

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3493412304 / 22113943304

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Téléphone : 04 70 41 43 25 **Fax :**

Portable : 06 16 93 06 93

Responsabilité légale :
RM (900 298 852) / MALDAN REGIS PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : sa.maldan@orange.fr

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 984 322 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité courante)	10	19/11/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.